



le 16 septembre 2022

GREVE DE LA FAIM D'UN AGENT SNCF-Réseau

La souffrance au travail au centre des transformations sociales et écologiques

Depuis le 15 septembre, Christian ANDOUARD, agent SNCF-Réseau, s'est déclaré en grève de la faim, pour exprimer le sentiment de négation de son travail, et de lui-même, face à une Direction qui l'avait chargé d'une activité (dont il s'est acquitté à la satisfaction de ses collègues), puis s'est ingéniée à casser le résultat de ses efforts, et à lui refuser toute reconnaissance décente de ce travail. Son établissement – « INFRALOG National », dont le siège est à Caen - organise la logistique des grandes opérations de maintenance ou régénération sur l'ensemble du réseau ferroviaire. Notamment l'acheminement d'engins spécifiques : engins de mesure des données de la voie, trains d'approvisionnement en composants de la voie à renouveler, engins spéciaux (comme les trains désherbeurs), etc.

Depuis des années, SNCF Réseau joue avec le métier de CREQ.

Ces acheminements sur chantiers nécessitent des agents pour la conduite. Il existe depuis toujours d'un côté un métier bien cadré de conducteur et de l'autre, des agents dépendant du gestionnaire d'infrastructure, historiquement intégrés dans les brigades locales, avec des missions mixtes de conduite et manœuvre des petits engins liés à la maintenance ferroviaire (comme les draisines). Ces agents sont des « sédentaires », avec des conditions de travail différentes des « roulants ».

Avec la spécialisation et la mutualisation de ces moyens, les missions de ces agents n'ont cessé de « déborder » du cadre initial, avec des sujétions de travail se rapprochant petit à petit de celles des conducteurs, mais toujours avec les éléments de rémunération des « sédentaires ». C'est ainsi que l'établissement INFRALOG National a développé, malgré le dictionnaire des filières qui n'a rien garanti à Christian et depuis 2018, une activité de conduite autonome des trains spéciaux avec ce personnel qui a l'« avantage » d'être moins bien payé et plus corvéable. Moyennant la formation minimum pour tirer des trains lourds, l'employeur a confié à notre camarade Christian le développement de cette activité, avec la promesse d'une promotion compensant en partie la différence de rémunération.

Après les promesses, l'ignorance et le mépris !

Christian s'est fait prendre au piège de la duplicité de l'entreprise : il a engagé tout son investissement subjectif et son professionnalisme. Il a accepté dans les faits toutes les compétences d'un conducteur, écumant les voies de pratiquement tout le réseau national. Mais au moment de reconnaître que lui et ses collègues auraient dû être intégrés à l'organisation du métier de la conduite (formation, missions, conditions de travail et de rémunération), SNCF-Réseau a fait machine arrière, car l'opération ne l'intéressait que si l'on pouvait avoir des conducteurs au prix et conditions des « sédentaires ». On a alors cassé le travail de Christian ANDOUARD, nié la nature de son emploi, et l'approche de sa retraite, tous les efforts consentis pour accéder à un grade lui assurant une retraite décente, ne sont pas reconnus. On nie ce qu'il a fait, et la perspective d'une retraite très basse eu égard à ses états de service, projette l'injustice de la situation sur 20 ans à venir, ce qui lui est psychologiquement insupportable.

- ✓ **Au moment où l'on parle du ferroviaire pour accompagner les transformations de l'organisation sociale de la production indispensables face à l'urgence écologique,**
- ✓ **Au moment où les organisations du travail sont questionnées dans les tribunaux pour leurs conséquences délétères (France télécom et la souffrance au travail, Brétigny et la gestion de la sécurité, etc.),**
- ✓ **Au moment où l'on assiste à un désengagement important des personnes dans les organisations du travail actuelles, soit avec la hausse constante des arrêts maladie soit avec ce que l'on appelle journalistiquement « la grande démission »,**

C'est dans ces moments-là que le cas de Christian ANDOUARD illustre toute cette souffrance au travail généralisée, qui résulte de l'absence de débat sur les modalités et les finalités sociales du travail, et qui empêche de penser et mettre en œuvre les transformations nécessaires à l'avènement de conditions de vie socialement et écologiquement décentes pour les populations